

A RETENIR CETTE SEMAINE

- Oïdium** : Période de grande sensibilité des inflorescences. Pression modérée _____ p 2
- Mildiou** : Premiers symptômes vu au vignoble. _____ p 2
- Tordeuses** : En attente du vol de la seconde génération _____ p 3
- Botrytis** : Mesures prophylactiques _____ p 3
- Note nationale « abeilles »** : Consultable sur le site de la DRAAF Grand Est _____ p 4



STADES PHENOLOGIQUES



Fin floraison.

La floraison a progressé de manière continue et modérée depuis la semaine dernière, en raison des températures plutôt fraîches qui règnent notamment la nuit.

Elle est maintenant achevée pour le Chardonnay et le Pinot noir, et le stade nouaison est proche ou atteint.

Le Meunier suit avec un peu de décalage.

Chardonnay et Pinot noir : stade 25 « fin fleur ». Stade 27 « nouaison » en parcelles précoces.

Meunier : stade 21 « 25 % des capuchons tombés » à stade 23 « pleine fleur ».

La date de pleine fleur sera précisée dans le prochain bulletin.

Le développement végétatif actuel conserve une semaine d'avance par rapport à la moyenne décennale.



OIDIUM

1. Situation

Quatrième semaine de surveillance de l'oïdium sur feuilles. Les données obtenues servent à élaborer un indicateur permettant d'évaluer le risque à la floraison. Cet indicateur est plutôt moyen, classant l'année 2022 parmi les années à pression modérée.

Des taches sont essentiellement signalées en parcelles à historique, hors réseau BSV, ainsi que sur 2 parcelles du réseau.

En témoins non traités, des symptômes ont été observés sur feuilles et aussi sur inflorescences (source GDV 51).

La vigne est toujours dans une période de très grande sensibilité (période floraison-nouaison).

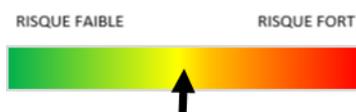


2. Analyse du risque

Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné pour aérer la zone des grappes, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant) permettent de limiter la pression de l'oïdium.

Soyez vigilants, notamment dans les quelques parcelles présentant déjà des symptômes sur feuilles, ainsi que dans les parcelles à antériorité d'attaque sur grappes.

Le risque oïdium est modéré mais reste la priorité à ce stade de la campagne.



LE GROUPE OIDIUM / VIGNE / AZA-NAPHTHALENES (AZN) EST EXPOSÉ À UN RISQUE DE RESISTANCE.



MILDIU

1. Situation

Les premières taches sur feuilles ont été signalées au vignoble (Les Riceys, Villenauxe, Courteron—source Concours Mildiou 2022). Elles correspondent aux pluies tombées entre le 20 et le 23 mai, et restent éparses. Aucun autre symptôme n'a été observé ailleurs pour le moment.

Suite aux pluies du 4 au 6 juin (10 à 50 mm), d'après les abaques, des symptômes sur feuilles sont attendus à partir du 10-12 juin.

L'EPI (Etat Potentiel Infectieux, modèle Potentiel Système, S. Strizyk, version 2017) remonte suite aux précipitations.



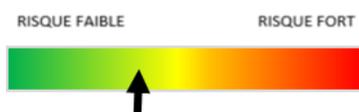
2. Analyse du risque

L'EPI (état potentiel infectieux) est en train de remonter mais il était particulièrement bas.

Restez vigilants, car la période de floraison de la vigne est une période de grande sensibilité de la plante. Surveillez la météo.

La maîtrise du risque mildiou passe par une bonne prévention des prochaines contaminations.

Les éléments à prendre en compte pour gérer le risque mildiou sont les cumuls d'eau, les prévisions de pluie, et l'état sanitaire de la parcelle.





LES GROUPES MILDIOU / VIGNE /

STROBILURINES ET AUTRES
TRIAZOLOPYRIMIDINES
CARBOXAMIDES (CAA)
CYANOACETAMIDEOXIMES
PHENYLAMIDES (PA)
BENZAMIDES
AZOLE SULFONAMIDES

SONT EXPOSÉS À UN RISQUE DE RÉSISTANCE.



CONCOURS MILDIOU et OIDIUM

VigiCA : une seule appli pour transmettre vos observations

Après les jaunisses, les anomalies de pousse, c'est au tour du concours mildiou et du concours oïdium. Une seule et unique application pour signaler et transmettre vos observations : VigiCA !

Pour tout information concernant son téléchargement, la création d'un compte, les formulaires de déclaration, les bibliothèques photos, contact : pascale.pienne@civc.fr



TORDEUSES DE LA GRAPPE

1. Situation

Le réseau de piégeage pour les tordeuses de seconde génération sera en place la semaine prochaine.

Dès que le vol aura débuté, une surveillance spécifique se mettra en place sur les différents réseaux d'observation pour repérer les premiers œufs.

2. Analyse du risque

Aucun risque G2 pour l'instant.



BOTRYTIS

La pourriture grise est une maladie dont l'épidémiologie est extrêmement complexe. Le risque s'apprécie à la parcelle. Les mesures prophylactiques (réduction de la vigueur, travaux en vert, palissage soigné, effeuillage précoce sur une face côté soleil levant ...) permettent de la réduire et peuvent suffire dans les parcelles peu ou pas sensibles.



1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par dérogation, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, en dehors de la présence des abeilles, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence des abeilles".
3. Il ne faut appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. Afin d'assurer la pollinisation des cultures, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut veiller à informer le voisinage de la présence de ruches. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut éviter toute dérive lors des traitements phytosanitaires.

Pour plus d'informations :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/note-information-abeille-arrete-DRAAF-GE>

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/index.php?id=2853502>

et de la DRAAF :

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Champagne Charles Collin – Champagne Chassenay d'Arce – Champagne Veuve Cliquot Ponsardin – Champagne Vranken Pommery – Comité Champagne – Compas – CSGV – GDV Aube – GDV Marne – GEDV Aisne – Chambre d'Agriculture de la Marne – Magister – Novagrain – Ets Ritard – Stahl – Terroirs et Vignerons de Champagne – Union Aubeoise – Union Champagne – Viti-Concept – Vinelyss.

Rédaction et animation : Alexandra BONOMEELLI – Comité Champagne – 03.26.51.50.62 – alexandra.bonomelli@civc.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est.

Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Flavie PETITDEMANGE flavie.petitdemange@grandest.chambagri.fr